



SOMMAIRE

	Page
Point 38 de l'ordre du jour: Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement: rapport du Conseil du commerce et du développement (suite)	309

Président: M. Jorge Pablo FERNANDINI
(Pérou).

POINT 38 DE L'ORDRE DU JOUR

Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement: rapport du Conseil du commerce et du développement (suite) [A/6703/Add.1, chap. I; A/6714, A/6879, A/6904, A/C.2/237, A/C.2/239]

1. M. REKORO (Madagascar) rappelle qu'à la 1146^{ème} séance le Secrétaire général de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) a stigmatisé le bilan négatif de la Décennie des Nations Unies pour le développement et défini les éléments d'une véritable politique de développement sous le concept de ce qu'il convient d'appeler la stratégie globale du développement et de la coopération internationale. M. Rekoro tient à assurer le Secrétaire général de la CNUCED de la confiance et du soutien de son gouvernement pour la lutte qu'il poursuit inlassablement afin de faire triompher la justice et l'équité.

2. Trois années déjà se sont écoulées depuis la première session de la Conférence sur laquelle se fondaient tant d'espoirs et qui devait marquer le point de départ d'un ordre économique nouveau et jeter les bases de ce que devrait être une charte du développement. On sait aujourd'hui que les décisions prometteuses de la première session de la CNUCED n'étaient que vains mots et illusions: la dénivelation entre riches et pauvres s'accroît; la croissance économique du monde en développement fléchit; le tiers monde s'endette plus encore que jamais; les termes d'échange se dégradent, entraînant la diminution du pouvoir d'achat des exportations des pays en voie de développement; aucun accord nouveau n'a été conclu depuis trois ans sur les produits primaires et les pays développés ont renforcé leurs mesures protectionnistes.

3. Mais, aujourd'hui, le tiers monde a exprimé ses désirs sans équivoque et il réclame le changement du système économique et commercial qui régit le monde actuel. Devant la réunion ministérielle du groupe des soixante-dix-sept pays en voie de développement qui eut lieu à Alger en octobre 1967, le Ministre d'Etat aux affaires étrangères de la

République malgache a dénoncé la nocivité de la loi de l'offre et de la demande. La Charte d'Alger (A/C.2/237), adoptée à cette réunion, a été présentée à la Commission à la 1154^{ème} séance et la délégation malgache renouvelle son adhésion sans réserve aux objectifs qui y sont préconisés.

4. Madagascar, pays à vocation agricole et dont l'économie repose sur cinq ou six produits de base, accuse particulièrement les effets d'une chute constante des prix des matières premières. Nul n'ignore l'importance des recettes d'exportation dans le financement du développement d'un tel pays. L'accélération de la croissance économique exigerait, cependant, non seulement le maintien, mais aussi et surtout, l'accroissement de ces recettes d'exportation. Or, avec le système actuel de commercialisation de ces produits, les pays producteurs vivent dans la hantise des variations des prix sur des marchés lointains sur lesquels ils n'ont aucun moyen de pression. Ce que l'on cherche donc, c'est d'abord la fixation de prix justes et rémunérateurs pour les producteurs. Les exportations de matières premières des pays en voie de développement ont augmenté en quantité mais leur valeur a diminué. Une réorganisation sincère et loyale s'avère donc indispensable. Mais cela ne pourrait se réaliser que par l'application adéquate de mesures internationales de contrôle de marché des produits (garantie de débouchés stables pour tous pays, institution de stocks régulateurs, système contrôlé pour l'écoulement des excédents). Certains pays en voie de développement ont besoin de bénéficier de mesures spéciales en ce qui concerne les produits primaires dont ils sont producteurs. Leur garantir des débouchés sûrs, voire leur octroyer des débouchés préférentiels serait souhaitable.

5. En matière de financement du développement, les mesures appropriées devraient être prises le plus rapidement possible afin que les nouveaux apports de capitaux ne soient plus liés. Les prêts antérieurs consentis aux pays en voie de développement et dont les conditions de remboursement sont différentes de celles offertes par l'Association internationale de développement (AID) devraient faire l'objet d'études sérieuses en vue de trouver une solution juste aux modalités de paiement des intérêts. L'idée de la création d'un fonds multilatéral de péréquation des intérêts recueille l'appui complet de la délégation malgache.

6. En raison de sa position géographique, Madagascar est essentiellement intéressée par les importations et les exportations s'opérant par voie maritime. La question des taux de fret représente donc pour ce pays un intérêt tout particulier et l'étude de la création d'un mécanisme de consultation entre chargeurs et transporteurs maritimes l'intéresse au plus

haut point. Cet intérêt porte également sur la poursuite des études sur la structure des frets, le développement des ports, etc. Madagascar souhaite la poursuite des travaux de la Commission des transports maritimes de la CNUCED, dont les résultats devraient être communiqués aux pays intéressés pour leur permettre de les exploiter sur le plan local.

7. Le Gouvernement malgache attache la plus haute importance aux prochaines négociations de New Delhi. Il espère que la Conférence apportera une contribution positive à la lutte contre le sous-développement et à la promotion d'un rapport économique international fondé sur des données améliorées.

8. M. EGUINO (Bolivie) exprime la reconnaissance de sa délégation à la mission spéciale envoyée auprès de l'Assemblée générale par la réunion ministérielle du groupe des soixante-dix-sept pays en voie de développement qui, dans la Charte d'Alger, a concrétisé les positions et les aspirations des pays en voie de développement. Il rend également hommage au Secrétaire général de la CNUCED pour l'œuvre utile qu'il continue d'accomplir.

9. La cinquième session du Conseil du commerce et du développement a été un préalable très important de la Conférence de New Delhi. Dans la résolution 39 (V) [voir A/6714, annexe I], le Conseil a établi à l'intention de la deuxième session de la Conférence un ordre du jour provisoire comprenant notamment l'examen des problèmes du commerce mondial et du développement — parmi lesquels figurent les problèmes particuliers des pays sans littoral — et des questions relatives aux produits primaires, à l'expansion et à la diversification des exportations de produits finis et semi-finis des pays en voie de développement, au commerce invisible et aux transports maritimes, à l'expansion des échanges entre pays en voie de développement et à l'intégration économique de ces pays. Ce dernier sujet intéresse particulièrement la Bolivie, qui vient d'adhérer à l'Association latino-américaine de libre échange et qui est un membre actif du groupe sous-régional qu'ont constitué les pays des Andes et du Pacifique, ainsi que du groupe sous-régional des pays du bassin de la Plata.

10. Il ne fait aucun doute que la situation actuelle appelle une action positive de la part des pays Membres de l'Organisation des Nations Unies. En matière de commerce international, les améliorations escomptées par les pays en voie de développement n'ont pas été réalisées et l'évolution continue de favoriser les pays les plus développés. Or, l'interdépendance toujours plus étroite des nations ne permet à aucun pays de se suffire à lui-même. Son bien-être et son existence même sont menacés par l'inégalité qui règne dans le monde actuel. A cet égard, s'il est vrai que les pays en voie de développement ne doivent pas manquer d'apporter leur contribution, il est certain que le rôle principal incombe aux pays très développés, de la compréhension et de l'action désintéressée desquels dépend plus que jamais la création de conditions qui rendent possible une coexistence pacifique et progressiste des peuples — quel que soit leur système économique, social ou politique — fondée sur la justice sociale et le bien-être économique.

11. Le représentant de la Bolivie note avec satisfaction que l'ordre du jour provisoire de la deuxième session de la Conférence prévoit un examen des recommandations et autres dispositions de l'Acte final de la première session de la CNUCED^{1/}. A cet égard, il conviendrait d'étudier les moyens de transformer les documents de 1964 en instruments exécutoires dont le caractère universel et obligatoire en impose l'application à tous les pays.

12. En ce qui concerne les produits primaires, la Bolivie est particulièrement soucieuse de voir se réaliser une stabilisation des cours et des marchés qui lui garantisse des revenus réguliers et lui permette d'effectuer les investissements nécessaires et de mobiliser ses ressources nationales. Elle se félicite à ce sujet de la résolution 36 (V) du Conseil du commerce et du développement, dans laquelle le Secrétaire général de la CNUCED est prié de préparer un projet d'accord général sur les ententes relatives aux produits de base, de manière qu'il puisse être examiné au cours de la deuxième session de la Conférence.

13. Il faut espérer que la Conférence de New Delhi aboutira à l'élaboration de solutions concrètes concernant le problème de la commercialisation des produits primaires des pays en voie de développement sur les marchés des pays industrialisés et de l'accès de ces pays aux connaissances techniques et aux sources de capitaux. La Conférence devrait rechercher un accord sur les principes fondamentaux d'un système de préférences générales et non discriminatoires pour les produits finis et semi-finis des pays en voie de développement, étudier le problème du service de la dette de ces pays ainsi que la question du financement complémentaire, compte tenu en particulier des difficultés spéciales qu'éprouvent les pays les moins développés.

14. Le Secrétaire général de la CNUCED a exprimé la conviction que la deuxième session de la Conférence contribuerait d'une manière décisive à l'établissement d'une stratégie globale du développement économique et de la coopération internationale. Pour sa part, la Bolivie continuera à participer activement à l'effort commun, comme elle l'a déjà fait lors de l'élaboration des chartes de Tequendama et d'Alger.

15. M. MURGESCU (Roumanie) dit que sa délégation accueille avec satisfaction le rapport du Conseil du commerce et du développement (A/6714). Les études effectuées par le secrétariat de la CNUCED se distinguent par une haute compétence dans l'analyse des principaux problèmes du commerce international et par un esprit réaliste pour ce qui est de la préparation de la deuxième session de la Conférence. Tout aussi satisfaisant est l'accord intervenu entre la CNUCED et le GATT au sujet du Centre commun du commerce international (voir A/6879), qui devrait pouvoir commencer bientôt ses activités.

16. La Charte d'Alger (A/C.2/237) renforce l'espoir que des résultats positifs pourront être obtenus à New Delhi en ce qui concerne une série de problèmes qui préoccupent la plupart des pays du monde. Le

^{1/} Voir Actes de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, vol. I: Acte final et rapport (publication des Nations Unies, numéro de vente: 64.II.B.11).

Gouvernement roumain examine attentivement ce document et espère pouvoir apporter une contribution positive à la réussite de la prochaine Conférence.

17. Le passage du stade des discussions à celui d'une action pratique — dont chacun s'accorde à reconnaître la nécessité — est difficile si l'on tient compte des multiples contradictions d'intérêts et d'opinions qui se manifestent dans le domaine du commerce international. La Roumanie estime que, pour trouver une solution adéquate à ces problèmes, il faut analyser de façon approfondie tous les intérêts en présence et examiner toutes les possibilités. La négociation reste l'unique voie pouvant conduire à des solutions acceptables pour toutes les parties intéressées. Dans cet ordre d'idées, la Roumanie examine la question des ententes sur les produits. Etant à la fois importatrice et exportatrice de produits primaires, elle comprend bien la complexité des aspects que revêtent ces accords et la nécessité de trouver des solutions équitables qui contribuent effectivement à la stabilisation du marché mondial, avant tout au bénéfice du tiers monde. En même temps, elle est disposée à coopérer à l'adoption de mesures favorisant l'exportation de produits manufacturés et semi-finis de tous les pays en voie d'industrialisation, ainsi qu'au perfectionnement du financement international. Elle se réjouit de voir incluse dans la Charte d'Alger la proposition qu'elle avait formulée concernant la livraison à crédit d'équipement remboursable par des produits du pays bénéficiaire. Se fondant sur l'expérience, elle est convaincue qu'il s'agit là d'une solution utile et avantageuse pour les deux partenaires; cette mesure de caractère complémentaire pourrait être intégrée dans un ensemble de mesures susceptibles de favoriser le développement. La Roumanie est réceptive à toute solution de nature à débarrasser le commerce mondial des barrières artificielles et des pratiques discriminatoires qui persistent encore, et à ouvrir aussi largement que possible la voie à des échanges internationaux équitables. Sa position à cet égard a encore été précisée lors de la session de juillet de la Grande Assemblée nationale de Roumanie par le Secrétaire général du Comité central du Parti communiste roumain.

18. Les mesures concrètes qui seront adoptées dans différents domaines doivent être harmonisées dans une conception globale du développement. Autrement, elles risqueraient de perdre de leur efficacité. Une telle conception du développement implique toutefois la reconnaissance et l'adoption de certaines normes fondamentales qui doivent régir les relations économiques entre Etats, et notamment le respect mutuel de l'indépendance et de la souveraineté nationales; de l'égalité des droits et de la non-ingérence dans les affaires d'autrui. Ces principes s'imposent encore plus dans le cas de négociations qui tendent à harmoniser les intérêts de pays qui, non seulement se situent à des niveaux très variés de développement économique, mais ont des systèmes socio-politiques différents. Des solutions réalistes et acceptables pour tous doivent se fonder sur le respect du mécanisme économique propre à chaque partenaire et de son droit exclusif à décider de ses propres affaires. Ce n'est que sur une pareille base de

respect mutuel que la solidarité de la communauté internationale pourra se manifester entièrement et qu'un climat favorable au succès des négociations pourra être créé. C'est donc à regret que la Roumanie doit constater qu'aucun progrès n'a été enregistré dans ce domaine par les différents organismes des Nations Unies, y compris le Conseil du commerce et du développement. Elle espère sincèrement, toutefois, qu'un progrès réel sera réalisé à New Delhi.

19. Etant donné que la Conférence se propose de promouvoir les relations commerciales sur le plan mondial, la délégation roumaine estime que tous les Etats qui participent aux échanges internationaux devraient contribuer à la poursuite de cet objectif. Or, une politique discriminatoire fait que certains Etats, comme par exemple la République populaire de Chine et la République démocratique allemande, ne figurent pas parmi les invités. La situation est d'autant plus absurde qu'il s'agit de deux partenaires commerciaux importants pour beaucoup de pays participant à la Conférence.

20. En terminant, M. Murgescu exprime la conviction qu'en dépit des difficultés qu'elles devront surmonter, les négociations de New Delhi feront ressortir une volonté unanime d'agir en commun.

21. M. GOLDSCHMIDT (Etats-Unis d'Amérique) dit qu'en se mettant d'accord sur l'ordre du jour provisoire de la deuxième session de la CNUCED et sur les questions qu'elle pourrait utilement examiner, le Conseil du commerce et du développement, à sa cinquième session, s'est bien acquitté de sa tâche.

22. Le représentant des Etats-Unis repousse les insinuations formulées à l'égard de son gouvernement par le Ministre des affaires étrangères d'Algérie dans la déclaration qu'il a faite lors de la présentation de la Charte d'Alger (1154ème séance). En revanche, il trouve encourageant l'exposé que M. Stanovnik, représentant de la Yougoslavie, a fait à la même séance et qui, à son sens, pourrait constituer l'amorce du dialogue promis pour la Conférence de New Delhi. L'envoi de missions de bonne volonté, décidé à Alger, est aussi satisfaisant. Les Etats-Unis seront heureux de rencontrer celle qui sera envoyée en Amérique du Nord et d'étudier la Charte d'Alger à la lumière de ses observations. Il faut espérer que les pays en voie de développement réserveront un accueil également favorable aux vues que sont en train d'élaborer les pays industrialisés occidentaux de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).

23. Il n'existe pas de solution unique aux problèmes des produits primaires. Les Etats-Unis attachent une grande importance à l'amélioration de l'accès aux marchés pour ces produits et ils estiment que les pays développés doivent œuvrer de concert dans ce sens. Sans nul doute, pour ce qui est des produits tropicaux, dont les pays en voie de développement sont les seuls producteurs, on devrait progresser vers une élimination des droits de douane. Si la deuxième session de la CNUCED peut identifier, dans le cadre de la libération des échanges, les problèmes clefs qui se posent en la matière, elle doit aussi envisager les moyens propres à favoriser l'expansion de ces échanges entre les pays en voie

de développement eux-mêmes et à mettre ceux-ci en mesure de renforcer la position concurrentielle de leurs produits sur les marchés mondiaux. Certes, pour certains de ces produits, il faudra recourir à des accords internationaux qui, pour porter leurs fruits, devront être conclus pour chaque produit séparément. A cet égard, les Etats-Unis fondent de grands espoirs sur la reprise de la Conférence des Nations Unies sur le cacao. A la suite de négociations bilatérales et d'un accord intervenu entre les Etats-Unis et le Ghana, les membres du Comité consultatif du cacao de la CNUCED se sont rejoints sur les éléments essentiels d'un accord international sur le cacao. Etant donné que l'accord réalisé porte sur les prix et les mesures indispensables à la stabilisation des marchés mondiaux du cacao, les Etats-Unis sont optimistes quant à l'issue des futures négociations.

24. Par contre, les Etats-Unis attachent moins d'importance à certains autres points de l'ordre du jour de la Conférence consacrés à des problèmes de produits. Il est douteux que l'on puisse arriver à des conclusions utiles à la suite d'un débat abstrait sur les stocks régulateurs ou leur financement, ou encore sur le financement des mesures de diversification, qui n'ont qu'une application limitée pour ce qui est des accords de produits. Dans ce dernier domaine, ils s'efforcent, dans le cadre de leur aide bilatérale, d'encourager la diversification dans les pays en voie de développement de production primaire, car ils considèrent que c'est un moyen plus efficace pour résoudre le problème de la diversification.

25. En ce qui concerne les produits finis et semi-finis, les pays en voie de développement ont, dans l'ensemble, atteint un taux d'expansion de leurs exportations plus élevé que celui estimé nécessaire par le secrétariat de la CNUCED pour leur assurer le taux de croissance minimum de 5 p. 100 fixé pour la Décennie des Nations Unies pour le développement. Aux Etats-Unis, les importations de ces produits en provenance des pays en voie de développement ont augmenté de 18,5 p. 100 par an entre 1961 et 1965. Mais ces statistiques cachent certaines réalités, à savoir que seule une poignée de pays en voie de développement exportent des produits finis en quantités appréciables, que les Etats-Unis en absorbent le tiers et que ces produits ne rentrent que pour 15 p. 100 dans les exportations des pays en voie de développement. En fait, ce qu'il faut c'est aider davantage de pays en voie de développement à fournir une plus grande variété de produits finis, baisser les barrières aux échanges et éliminer les obstacles à ces importations. La délégation des Etats-Unis convient de l'opportunité d'abolir les restrictions quantitatives et autres obstacles non tarifaires. Les Etats-Unis n'appliquent quasiment aucune restriction quantitative aux importations de produits finis.

26. Mais l'accès des produits finis aux marchés des pays développés doit aussi être facilité par de nouvelles réductions des droits de douane. Certes, les négociations Kennedy — que certains pays en voie de développement ont déclarées décevantes — ont surtout profité aux principaux pays commerciaux. Mais les pays en voie de développement ont eu l'occasion de présenter des demandes de concessions sur

un grand nombre d'articles et les pays développés ont accordé des réductions de droits égales ou supérieures à 50 p. 100 sur 79 p. 100 des articles visés. Les Etats-Unis, eux, ont accordé aux pays en voie de développement des concessions pour une valeur de 900 millions de dollars. Initialement, ils avaient envisagé pour les produits agricoles des réductions de droits aussi fortes que pour les produits industriels. Si cela ne s'est pas avéré possible, les résultats n'en sont pas pour autant négligeables. Dans le cadre des négociations Kennedy on avait pris des dispositions pour permettre aux pays en voie de développement d'exprimer leur intérêt légitime à la libéralisation des échanges internationaux et il a été tenu compte de cet intérêt. Toutefois, on n'est pas encore arrivé au bout des efforts dans ce domaine. Les Etats-Unis estiment qu'il faut pousser le processus des réductions tarifaires sur la base de la clause de la nation la plus favorisée, mais ils poursuivent des négociations avec d'autres nations industrialisées en vue de l'instauration d'un système de préférences temporaires, généralisées et non réciproques. Malheureusement, beaucoup de pays en voie de développement ne pourront pas bénéficier d'un tel système parce qu'ils ne produisent pas les produits que les préférences pourront viser. C'est pourquoi les Etats-Unis ont insisté sur l'assistance à la promotion du commerce et sont favorables à la mise en activité, dès que possible, du Centre commun CNUCED/GATT du commerce international.

27. En matière de financement, on dispose heureusement de l'exposé concerté sur les problèmes du développement, adopté en avril 1967 par la Commission des invisibles et du financement lié au commerce de la CNUCED^{2/}, dans lequel sont identifiés les problèmes les plus importants en la matière. Il s'agit de questions complexes, mais on peut espérer les résoudre progressivement dans le cadre de la CNUCED ou d'autres instances.

28. Les Etats-Unis ont pris un certain nombre de mesures pour améliorer le financement du développement, en participant, dans le cadre de l'OCDE, à la formulation de l'"objectif" en ce qui concerne les modalités des prêts et en continuant d'accorder des prêts à des conditions favorables. Ils ont, d'autre part, apporté des contributions importantes à la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD) et à l'AID, aux banques régionales de développement ainsi qu'au Programme des Nations Unies pour le développement et ils continuent d'ouvrir leurs marchés de capitaux à la Banque. Ils étudient attentivement les autres mesures proposées dans l'exposé concerté.

29. En ce qui concerne les liens entre les ressources intérieures et extérieures, l'organisation des relations entre bénéficiaires et donateurs de l'aide a donné les meilleurs résultats. Le mécanisme du système inter-américain a été amélioré et renforcé et d'autres formes de coopération se développent dans d'autres parties du monde.

30. Enfin, les Etats-Unis conviennent qu'il y a lieu de se pencher sur le problème du financement supplé-

^{2/} Voir Documents officiels du Conseil du commerce et du développement, cinquième session, Supplément No 3, annexe II.

mentaire. L'élargissement des facilités de financement compensatoire du Fonds monétaire international (FMI) est un pas important dans un domaine parallèle. Il est regrettable que le Groupe intergouvernemental du financement supplémentaire n'ait pu davantage concilier les points de vue à cet égard, mais il faut espérer que New Delhi y contribuera.

31. La diversité des ressources des pays en voie de développement exige des solutions différentes au problème commun de l'accroissement de la productivité et du bien-être des populations de ces pays. La Charte d'Alger assigne, comme il convient, aux pays en voie de développement le premier rôle en ce qui concerne leur développement.

32. L'apathie que l'on pouvait discerner il y a quelques années semble avoir disparu. Si une certaine impatience et un certain mécontentement l'ont remplacée, on peut espérer que ces sentiments susciteront les efforts nécessaires à la solution du problème du développement.

M. Attiga (Libye), vice-président, prend la présidence.

33. M. MWEMBA (Zambie) estime que les objectifs de la deuxième session de la CNUCED sont en gros similaires à ceux de la première session. Ce fait n'est guère encourageant et confirme que les principes et recommandations de l'Acte final sont restés lettre morte. C'est pourquoi il conviendrait, à New Delhi, d'aborder la préparation de la deuxième décennie du développement dans un esprit plus réaliste en s'inspirant, comme l'a recommandé le Secrétaire général de la Conférence, de l'exemple du Japon et des pays socialistes.

34. Bien que de grands progrès aient été accomplis en matière de libéralisation du commerce, le volume du commerce et les termes de l'échange des pays en voie de développement ont continué à se détériorer. La baisse des prix des produits primaires et les coûts croissants de leurs importations n'ont fait qu'ajouter à leurs difficultés. En volume, le taux de croissance annuel des exportations de produits primaires des pays en voie de développement n'a été que de 5,5 p. 100 entre 1960 et 1965, contre 9,5 p. 100 pour les exportations de produits manufacturés. Bien qu'ils n'aient pas varié entre 1960 et 1966, les prix des produits primaires n'en étaient pas moins de 5 à 10 p. 100 inférieurs à la moyenne de la période 1955-1957. De surcroît, les chiffres globaux camouflent l'évolution beaucoup plus défavorable de certains produits tels que le cacao, le sucre, le caoutchouc, le thé, etc. La deuxième session de la CNUCED devrait renforcer — et, le cas échéant, créer — les mécanismes qu'exige la réalisation des objectifs financiers énoncés dans le rapport du Conseil du commerce et du développement (A/6714) et dans la Charte d'Alger (A/C.2/237). En effet, les pays du tiers monde ont eu plus que leur part de promesses non tenues, qu'il s'agisse de la nouvelle Partie IV du GATT relative au commerce et au développement ou de l'Acte final de la CNUCED et, comme l'a souligné le Président de la BIRD, le vrai fossé est celui qui sépare les paroles des pays développés de leurs actes.

35. Parmi les questions dont sera saisie la deuxième session de la Conférence, la délégation zambienne

attache une grande importance à un accord entre les pays en voie de développement et les pays développés sur la stabilisation des prix à l'exportation des produits primaires. Elle est à cet égard en faveur de négociations produit par produit. Les prix dont on conviendra doivent permettre de dégager les recettes de devises nécessaires à l'achat de biens indispensables aux programmes de développement sans encourager pour autant la fabrication de produits de remplacement. Enfin, les accords de produits ne doivent pas être préjudiciables au financement supplémentaire. Les résultats des négociations Kennedy, dont ont bénéficié au premier chef les pays avancés, confirment la tendance actuelle à une intensification des échanges entre les pays industrialisés. Qui plus est, les progrès scientifiques et techniques rapides que connaissent les pays industrialisés menacent jusqu'aux avantages indirects qui pourraient résulter, pour les pays en voie de développement, de cette intensification. Ainsi, en stimulant les échanges de produits chimiques, les négociations Kennedy encourageront certainement la substitution aux produits primaires de produits de synthèse. M. Mwemba exprime l'espoir que cette question sera examinée par la deuxième session de la Conférence à la lumière des recommandations de la Charte d'Alger.

36. Aux termes de cette charte, l'expansion des échanges et de la coopération économique entre les pays en voie de développement est un élément important de toute stratégie globale du développement. La Zambie, pour sa part, fait tout ce qui est en son pouvoir pour intensifier ses échanges avec ses voisins pacifiques. La délégation zambienne se félicite de la collaboration entre la CNUCED et la FAO et espère que le projet de création d'un groupe de travail mixte CNUCED/FAO pour les produits forestiers sera rapidement mené à bien. Elle applaudit également à la création d'un centre commun CNUCED/GATT du commerce international. Bon nombre de pays en voie de développement manquent en effet de spécialistes de la promotion des exportations et la CNUCED devrait veiller à élargir la formation assurée dans ce domaine par le GATT.

37. En terminant, M. Mwemba remercie les Etats maritimes ayant ratifié la Convention relative au commerce de transit des Etats sans littoral et formule l'espoir que leur nombre augmentera.

38. M. WODAJO (Ethiopie) estime que les espoirs placés par les pays en voie de développement et les pays développés dans la deuxième session de la CNUCED sont dans une large mesure convergents. Il n'est que naturel, dans ces conditions, de mettre l'accent sur le caractère complémentaire des intérêts et d'en faire, en évitant des controverses stériles, le point de départ d'une action pratique. On ne saurait se contenter pour autant de mesures isolées. Il faut que les décisions prises par la deuxième session de la Conférence s'intègrent dans une stratégie globale du développement portant sur tous les aspects du développement économique et social. On assigne ainsi à la Conférence des tâches en apparence contradictoires: élaborer des programmes concrets concernant des problèmes commerciaux qui appellent des mesures pratiques tout en les intégrant dans une stratégie globale. Cependant, il

est impossible de séparer ces deux démarches et il importe de ne pas transformer la notion de stratégie globale en un épouvantail destiné à détourner la Conférence des objectifs qu'elle s'est fixés.

39. La solidarité des intérêts des membres de la communauté internationale dans le domaine du commerce n'a pas jusqu'à présent dépassé le stade des proclamations fracassantes et vite oubliées. Toutefois, le lien entre le maintien de la paix et de la sécurité et le bien-être économique et social affirmé par les auteurs de la Charte des Nations Unies a été amplement démontré par l'histoire. Le retard économique du tiers monde ne peut qu'entraver l'expansion des échanges internationaux. Il peut, dans certains cas, être à l'origine d'une sous-utilisation du potentiel industriel des pays développés, provoquer l'inflation et des difficultés de balance des paiements et freiner, en tout état de cause, l'élévation des niveaux de vie.

40. On constate cependant que la population des pays industrialisés n'est guère au courant des problèmes posés par le développement. Dans bon nombre de ces pays, tout ce qui a trait au commerce international, plus particulièrement aux tarifs, semble appartenir à la sphère d'influence de groupes de pression bien organisés. Il importe de redresser cette situation, et la CNUCED, à l'instar d'autres organes des Nations Unies, a un rôle décisif à jouer à cet égard. Sans se fixer d'objectifs trop ambitieux, les Nations Unies devraient inciter à l'action les guides de l'opinion publique des pays industrialisés. Une telle campagne, destinée à mettre en lumière la complémentarité des intérêts de tous les pays du monde, semble répondre à une nécessité absolue.

41. L'élaboration d'une stratégie globale du développement a connu, il y a sept ans, des débuts modestes avec la proclamation de la Décennie des Nations Unies pour le développement. Toutefois, comme l'a rappelé le Secrétaire général de la CNUCED, on s'est contenté, à l'époque, d'énoncer des objectifs sans mettre au point une politique. La Charte du développement proposée par le représentant des Pays-Bas (1129^{ème} séance) constitue sans aucun doute un progrès. Cependant, une stratégie globale est inconcevable sans engagements politiques de la part de tous les pays intéressés. Après avoir rappelé les mesures recommandées dans la Charte d'Alger pour les produits primaires, M. Wodajo souligne que les petits pays en voie de développement ne sont pas en mesure de tirer profit des ententes relatives à ces produits, qui devront inévitablement tenir compte de la structure actuelle de la production mondiale. En fait, ces ententes peuvent limiter les chances d'un petit pays désireux de développer la production d'un produit primaire particulier sans qu'il soit pour autant en mesure de s'engager dans de nouvelles productions. Il est bien connu que nombre de pays africains figurent dans cette catégorie, et la délégation éthiopienne espère que ce problème recevra toute l'attention voulue à la deuxième session de la CNUCED. Bien entendu, en dernière analyse, seule l'intégration régionale peut apporter une solution aux difficultés que connaissent ces pays.

42. En ce qui concerne les exportations d'articles manufacturés et semi-finis, la Charte d'Alger propose d'étendre aux importations provenant des pays en voie de développement le système général de préférences tarifaires sans discrimination ni réciprocité. Cette proposition vise à faire bénéficier les pays en voie de développement des conditions qui régissent, pour l'essentiel, les échanges entre pays industrialisés. La deuxième session de la CNUCED doit également examiner les conditions et modalités de l'aide financière au développement, compte tenu des besoins des pays du tiers monde. Il est nécessaire de fixer dans ce domaine des objectifs quantitatifs, quelles que soient les difficultés de l'entreprise. La délégation éthiopienne fait sienne la proposition tendant à créer dans le cadre de la CNUCED un comité permanent chargé d'étudier les problèmes posés par l'expansion des échanges entre les pays en voie de développement. Elle espère qu'en fixant leurs prix intérieurs les pays socialistes tiendront compte, plus que par le passé, de la nécessité d'augmenter la consommation des produits importés des pays en voie de développement. Les problèmes relatifs aux transports et aux taux de fret sont vitaux pour le commerce des pays en voie de développement. Il est normal que ceux-ci veuillent bénéficier, dans ce domaine, d'un traitement équitable et d'une assistance technique. En terminant, le représentant de l'Ethiopie souligne que la solution des problèmes fondamentaux que posent le commerce et la croissance économique est indissolublement liée à l'instauration d'une division plus équitable du travail entre les pays en voie de développement et les pays développés.

M. Fernandini (Pérou) reprend la présidence.

43. M. ÇUHRUK (Turquie) estime que les déclarations du Secrétaire général de la CNUCED (1146^{ème} séance) et du Ministre des affaires étrangères de l'Algérie (1154^{ème} séance) ont bien mis en lumière le rôle et les objectifs de la deuxième session de la CNUCED. C'est après avoir pris conscience de la gravité de la situation des pays en voie de développement que la communauté internationale a décidé, il y a quatre ans, de tenir la première session de la Conférence. Toutefois, en dépit des efforts déployés par la nouvelle organisation, les pays en voie de développement n'ont pas réalisé de progrès notables. A certains égards, leur situation a même empiré. En effet, les rapports du Conseil du commerce et du développement sur ses quatrième et cinquième sessions (voir A/6315/Rev.1 et A/6714) ainsi que le préambule de la Charte d'Alger (A/C.2/237) montrent que le taux de croissance des pays en voie de développement a fléchi; leur part dans les exportations mondiales a sensiblement diminué, de même que le pouvoir d'achat de leurs exportations. Leurs paiements au titre du service de la dette s'élèvent à des sommes extrêmement importantes. La délégation turque estime, avec le Secrétaire général de la CNUCED, que l'échec des espoirs suscités par la première session de la Conférence tient à ce que ses décisions n'ont pas été étayées par une stratégie globale du développement. En effet, la première session de la CNUCED a réussi à formuler des principes et des recommandations sans toutefois parvenir à élaborer les politiques

nécessaires à leur mise en œuvre. Ce devrait être là l'objectif fondamental de la Conférence de New Delhi. Un échec ébranlerait la foi en la coopération internationale et provoquerait de nouvelles déceptions.

44. Le représentant de la Turquie note avec satisfaction que le Conseil du commerce et du développement est parvenu à adopter à l'unanimité l'ordre du jour provisoire de la deuxième session de la Conférence (voir A/6714, annexe I). Sa délégation fait siens les objectifs qu'il a retenus, à savoir évaluer à nouveau la situation économique et ses incidences sur la mise en œuvre des recommandations, parvenir, par voie de négociation, à des résultats concrets qui assurent un progrès réel de la coopération internationale en vue du développement, et explorer les questions qui nécessitent une étude approfondie avant que des accords puissent être envisagés. Il ressort nettement de ces objectifs que la Conférence aura pour tâche principale de créer les conditions propices à des négociations sur des questions précises d'intérêt immédiat pour les pays en voie de développement et de faciliter les accords sur divers programmes d'action. Aussi devra-t-elle concentrer ses efforts sur un nombre limité de questions telles que les produits de base, l'expansion et la diversification des produits manufacturés et semi-finis en provenance des pays en voie de développement, la coopération financière, les invisibles, etc. Le grand nombre de questions inscrites à l'ordre du jour de la Conférence ne devrait pas empêcher les participants de traiter des questions essentielles. En effet, les travaux du Conseil du commerce et du développement ont permis de parvenir à un très large accord quant à l'importance et à l'urgence relatives des questions dont est saisie la Conférence. La délégation turque estime à cet égard qu'il importe d'accorder la priorité aux problèmes économiques et financiers. L'accès des produits primaires aux marchés des pays développés, les exportations des produits manufacturés et semi-finis des pays en voie de développement, le financement supplémentaire, la coopération régionale en vue du développement entre les pays peu développés et la promotion du commerce figurent au nombre de ces questions prioritaires.

45. Le Gouvernement turc examinera la Charte d'Alger avec toute l'attention qu'elle mérite et s'inspirera largement de cet important document lorsqu'il déterminera la position qu'il adoptera à la Conférence de New Delhi. Les pays développés sont, de leur côté, en train de se consulter pour déterminer leur attitude concernant diverses questions soumises à la Conférence. La délégation turque espère que ces consultations seront également couronnées de succès.

46. L'un des problèmes identifiés par le Conseil est celui des produits primaires. Les études sérieuses à ce sujet remontent à l'époque où l'ONU a créé la Commission des produits de base et la Commission provisoire de coordination des ententes internationales relatives aux produits de base. En dépit de mesures quelquefois encourageantes et des succès partiels enregistrés, les difficultés dans ce secteur conservent toute leur acuité: les fluctuations des prix, les termes de l'échange défavorables, les restrictions tarifaires et quantitatives sont encore des obstacles sérieux au commerce des

produits primaires. La délégation turque estime que, sur la base des recommandations de l'Acte final, la deuxième session de la CNUCED pourrait développer utilement un programme d'action harmonieux dans ce domaine.

47. Une deuxième question qui serait susceptible de faire l'objet de décisions concrètes à New Delhi concerne l'expansion et la diversification des exportations des produits manufacturés et semi-finis des pays en voie de développement. La nature des relations que ces derniers entretiennent avec les pays développés a changé, de sorte que de nombreux pays en voie de développement sont en mesure d'ajouter des produits industriels à la liste de leurs exportations. La promotion du commerce de ces nouveaux produits rend nécessaires certaines mesures d'encouragement au niveau international, et des discussions sur un système de tarifs préférentiels, non réciproques et non discriminatoires, rentrent dans ce cadre. Il faut espérer que l'examen de cette question à la Conférence conduira à un accord de principe touchant les grandes lignes d'un tel système.

48. On n'ignore pas la gravité des problèmes que la coopération en matière financière pose à l'heure actuelle, ni l'importance des solutions qu'elle requiert. A cet égard, le Conseil a accordé une attention particulière à la question du financement supplémentaire, et la délégation turque souhaite que l'on arrive à un accord de principe à ce sujet sur la base du rapport de la BIRD et de l'AID^{3/}. D'autre part, la reconstitution des ressources de l'AID mérite de recevoir la plus urgente considération.

49. On connaît les divers types de coopération favorisant l'expansion des échanges commerciaux entre pays en voie de développement. La Conférence peut parvenir, à ce sujet, à certaines décisions de nature concrète. A cet égard, M. Çuhruk se fait un plaisir d'évoquer le succès de la coopération régionale que l'Iran, le Pakistan et la Turquie ont établie entre eux.

50. Enfin, la Conférence sera saisie des problèmes du commerce Est-Ouest, du problème alimentaire mondial, des invisibles et des transports maritimes.

51. En ce qui concerne le Centre commun CNUCED/GATT du commerce international, la fusion des moyens et des services compétents des deux organisations en question évitera les doubles emplois et leur permettra de fournir une aide plus efficace aux pays en voie de développement en matière de promotion des exportations. La Turquie appuie donc cette initiative et souhaite que des rapports directs de coopération puissent être établis entre le nouveau Centre et les divers centres de promotion des exportations existant dans certains des pays en voie de développement.

52. De toutes ces considérations, il ressort que la deuxième session de la Conférence sera saisie d'un certain nombre de problèmes concrets et d'intérêt immédiat pour lesquels il existe des possibilités de solution pratique. Il importe donc au plus

^{3/} Banque internationale pour la reconstruction et le développement et Association internationale de développement, Rapport annuel, 1966-1967 (Washington [D.C.]), communiqué au Conseil économique et social par une note du Secrétaire général (E/4431).

haut point qu'un véritable dialogue productif puisse s'établir et que les affrontements et les récriminations stériles soient soigneusement évités. Si l'esprit de coopération constructif qui s'est manifesté à Alger prévaut à New Delhi, il y a tout lieu de penser que la deuxième session de la CNUCED élaborera des solutions pratiques pour plusieurs problèmes d'intérêt immédiat et qu'elle pourra formuler certains éléments touchant aux principes de base d'une stratégie globale du développement et de la coopération économiques.

53. M. CAMEJO ARGUDIN (Cuba) regrette, à propos de l'organisation de la deuxième session de la CNUCED, que le Conseil du commerce et du développement n'ait pas tenu compte de la situation particulière bien connue de certains pays et ait ainsi été amené à consacrer un état de discrimination. Dès la première session de la Conférence, Cuba a manifesté l'intérêt qu'elle portait à la CNUCED; l'importance de la délégation qu'elle y avait envoyée en témoignait. Malheureusement, elle a d'emblée été victime de l'attitude négative manifestée par un certain nombre de pays appartenant au groupe C du Conseil. En conséquence, Cuba se voit, depuis lors, dans l'impossibilité de participer aux travaux des organes de la CNUCED. Divers prétextes sont avancés pour justifier cet état de choses, mais, en fait, il s'agit là d'une question de principe fondamentale: les pays du groupe latino-américain, membres de l'Organisation des Etats américains, n'ont aucune autorité pour faire peser leurs préjugés et leurs craintes sur le fonctionnement d'un organisme technique des Nations Unies. Les décisions de caractère sectaire prises à Washington ou à Punta del Este, à l'encontre de Cuba, sont dépourvues de valeur morale et juridique au sein de la CNUCED. Le penchant des pays de ce groupe à se payer de mots vient d'être illustré une fois de plus par l'adoption de ce qu'ils appellent la Charte de Tequendama. Cependant, malgré leur attitude, Cuba entend faire valoir son droit à participer d'une façon pleine et entière aux travaux de la CNUCED en qualité de membre du groupe C.

54. Il est à prévoir que Cuba sera victime de nouvelles manœuvres de ce type à l'avenir; elle n'en assistera pas moins à la Conférence de New Delhi, où il est probable que les Etats-Unis seront le seul pays à voter contre les recommandations les plus salutaires pour la communauté internationale ou, au mieux, s'abstiendront. Cuba enverra donc une délégation à New Delhi, consciente néanmoins du fait qu'elle s'y trouvera en compagnie de représentants d'Etats fantoches, d'Etats ségrégationnistes et d'Etats associés à l'agression contre le peuple vietnamien, ainsi que de délégations qui, tout en adressant des reproches aux puissances coloniales européennes, passeront sous silence la politique colonialiste des Etats-Unis. Mais, en ce qui la concerne, la délégation cubaine ne se cantonnera pas dans une attitude de contemplation, qu'on ne peut d'ailleurs guère attendre de la part d'un pays soumis à un blocus économique et à une politique de boycottage et d'isolement.

55. A New Delhi, il s'agira notamment d'établir un bilan de l'évolution enregistrée depuis la première session de la Conférence. Il conviendra, en

outre, de traiter de l'élimination des obstacles qui s'opposent à l'expansion des échanges commerciaux entre les pays, le commerce extérieur constituant un des éléments d'impulsion du progrès des pays en voie de développement. Certains de ces obstacles ont une origine politique, comme le démontre la volonté ouvertement proclamée des Etats-Unis d'étrangler Cuba économiquement. Il faut malheureusement noter que la situation à cet égard n'a cessé d'empirer, puisque l'embargo commercial appliqué à Cuba s'étend maintenant aux médicaments. D'une façon générale, cette politique est en flagrante contradiction avec les recommandations de la CNUCED, adoptées à Genève.

56. S'il est vrai que, dans tous les domaines du développement, les progrès accomplis par Cuba dépassent ceux des autres pays d'Amérique latine, il n'en reste pas moins que Cuba est encore un pays en voie de développement. Aussi est-elle entièrement solidaire des autres pays du tiers monde, ce qu'elle a eu l'occasion de manifester sous diverses formes à plusieurs reprises, avant même la création du groupe des soixante-dix-sept pays en voie de développement. Lors des négociations Kennedy, par exemple, le Gouvernement cubain a, selon toute probabilité, été le seul à se prononcer en faveur de la conclusion d'un accord destiné à éviter l'établissement d'un système de préférences duquel auraient été exclus les pays n'appartenant pas au GATT. C'est pourquoi la délégation cubaine regrette que le groupe des soixante-dix-sept refuse de l'accueillir en son sein sous prétexte que Cuba est un Etat socialiste. Cet ostracisme l'a empêchée de participer à la récente réunion ministérielle d'Alger. Cependant, un pays comme la République populaire mongole, qui est aussi socialiste que Cuba, a, lui, été invité à cette réunion. Là encore, Cuba a donc été victime d'une discrimination mesquine.

57. Cela dit, la délégation cubaine n'en accueille pas moins avec faveur certaines des conclusions de la réunion d'Alger, notamment la constatation qu'aucun accord n'a été conclu sur les produits primaires. En ce qui concerne le sucre, qui intéresse Cuba au premier chef, c'est le Secrétaire de la CNUCED lui-même qui a récemment eu l'occasion de regretter la situation qui règne dans ce domaine et qui voit les pays développés accélérer leur production à des coûts fort élevés, alors que le coût de la même production demeure très bas dans les pays en voie de développement. Malheureusement, aucun progrès notable n'a été enregistré dans le jeu des mécanismes économiques relatifs au sucre. A ce propos, Cuba a fait savoir qu'elle se tient prête à appuyer l'organisation d'une conférence internationale sur le sucre, à condition que ses travaux soient fondés uniquement sur les principes et les objectifs de la CNUCED. Sa position est la même en ce qui concerne le café.

58. Par ailleurs, la Charte d'Alger (A/C.2/237) constate que le processus d'intégration économique de certains pays développés ainsi que les négociations Kennedy se traduisent par une politique de discrimination à l'égard des pays en voie de développement. Or Cuba avait prédit les effets que l'on peut observer aujourd'hui. La Charte d'Alger mentionne en outre les pratiques discriminatoires appliquées en matière

de transports maritimes; il s'agit là d'un sujet revêtant un intérêt particulier pour Cuba, pays maritime. En fait, l'une des causes de la révolution cubaine était précisément la volonté de Cuba d'acquiescer une flotte marchande. Cette flotte, Cuba la possède aujourd'hui et elle lui permet d'assurer dans une large mesure le transport de ses produits. Cuba a même offert, dans le cadre du GATT, de faire bénéficier des services de sa flotte les pays défavorisés sous ce rapport. Il s'agit là, au demeurant, d'un des problèmes les plus graves pour les pays en voie de développement: il suffit de savoir, pour s'en rendre compte, qu'à eux seuls les pays d'Amérique latine perdent chaque année un milliard de dollars en frets maritimes et aériens.

59. L'orateur poursuit en constatant que, selon toute apparence, on cherchera à éviter, à New Delhi, un esprit de confrontation. Or c'est précisément un tel esprit qui serait nécessaire, si l'on considère la situation réelle des pays en voie de développement. On a fait valoir à ce propos l'opportunité d'instituer un dialogue, mais un dialogue ne doit pas nécessairement prendre la forme d'une conversation de salon. Cependant, alors qu'une attitude similaire avait été préconisée pour la réunion d'Alger, une réelle confrontation y a néanmoins eu lieu, grâce notamment au Président de l'Algérie. Il faut espérer qu'il en sera de même à New Delhi.

60. La délégation cubaine tient à faire les observations suivantes: la Charte de Tequendama ne

représente pas les intérêts et les sentiments de l'ensemble de l'Amérique latine; la participation à la Conférence de régimes fantoches, comme celui de la Corée du Sud, affaiblit la force morale de la position des pays en voie de développement; la Charte d'Alger préconise une conclusion rapide d'accords sur le cacao et le sucre, mais ne mentionne pas la nécessité, pour la CNUCED, de s'efforcer d'obtenir des accords analogues sur le café et le blé; la Charte d'Alger fait appel à la collaboration de certaines institutions financières internationales, comme le FMI, la BIRD et la Banque interaméricaine pour le développement, qui sont, en réalité, des organismes alliés à l'impérialisme; la Charte d'Alger n'implique pas l'application du deuxième principe général adopté à la première session de la CNUCED, ni la réalisation des autres aspirations des pays en voie de développement, et constitue de ce fait un texte moins ambitieux que le programme général de la CNUCED lui-même.

61. L'orateur termine en disant que le problème du sous-développement ne peut être résolu d'une manière satisfaisante au sein d'organismes qui se contentent d'examiner l'aspect extérieur du phénomène. Ce qu'il faut, en réalité, c'est trancher le dilemme "faire ou ne pas faire la révolution".

La séance est levée à 18 h 45.